# [Insert School/District Letterhead]

Cher parent/tuteur :

Les élèves ont besoin de repas sains pour apprendre. **[Name of School/School District]** offre des repas sains chaque jour d’école. **Au cours de l’année scolaire 2022-2023, tous les élèves auront droit à un petit-déjeuner et à un déjeuner gratuits à l’école.** L’État du Vermont a débloqué des fonds à cette fin pour une durée d’un an au titre de la Loi sur les repas scolaires universels. **Nous sollicitons votre aide pour continuer à fournir des repas gratuits à tous les élèves dans les années à venir.** Veuillez remplir ce formulaire de demande de repas scolaires gratuits et à prix réduit. Si de nombreuses familles remplissent et renvoient ce formulaire, nous obtiendrons plus d’argent du gouvernement fédéral pour les repas scolaires gratuits maintenant et dans l’avenir. Nous obtiendrons également plus d’argent pour d’autres programmes scolaires. Remplir ce formulaire contribuera également à ce que notre communauté puisse fournir des repas d’été gratuits à tous les enfants, ainsi que des repas gratuits aux enfants dans les garderies.

**Si vous soumettez ce formulaire avant le 19 août 2022, vous pourriez également être éligible à une prestation Pandemic-EBT (P-EBT) pour l’été 2022.** Cette prestation unique de 391 $ par enfant vous aidera à couvrir les dépenses relatives aux denrées alimentaires à la maison. Si votre enfant était scolarisé en juin 2022, vous pouvez bénéficier de cette prestation à condition que le présent formulaire indique que vous y avez droit. **[Delete after August 19]**

Notre école offre également une collation après l’école. Nous pouvons aussi vous demander de remplir ce formulaire pour bénéficier de la collation gratuite pour votre enfant. **[Delete if After School Snack Service is not offered]**

Ce dossier comprend une demande de repas gratuits et à prix réduit et des instructions. Pour vous aider, il comporte également des réponses aux questions fréquemment posées. Vous pouvez aussi remplir le formulaire en ligne à l’adresse **[link for electronic application, if offered, or delete this sentence]**.

Les informations que vous fournissez sont confidentielles. Nous nous conformons à la réglementation fédérale stricte pour garantir que vos informations restent confidentielles.

Si vous avez d’autres questions ou si vous avez besoin d’aide, appelez le **[phone number]**.

Cordialement,

**[Signature]**

**Déclaration de non-discrimination de l’USDA**

Conformément à la loi fédérale sur les droits civils et aux réglementations et politiques du ministère de l’Agriculture des États-Unis (USDA, il est interdit à cette institution de pratiquer une discrimination fondée sur la race, la couleur, l’origine nationale, le sexe (y compris l’identité de genre et l’orientation sexuelle), le handicap, l’âge ou d’exercer toutes représailles contre des activités précédentes concernant des droits civils.

Les informations sur les programmes peuvent être disponibles dans des langues autres que l’anglais. Les personnes en situation d’handicap qui ont besoin de moyens de communication alternatifs pour obtenir des informations sur le programme (par exemple, le braille, les gros caractères, les cassettes audio, le langage des signes américain), doivent contacter l’agence locale ou d’État responsable de l’administration du programme ou le centre TARGET de l’USDA au (202) 720-2600 (voix et TTY) ou contacter l’USDA par le biais du Federal Relay Service au (800) 877-8339.

Pour déposer une plainte pour discrimination dans le cadre d’un programme, le plaignant doit remplir le formulaire AD-3027, USDA Program Discrimination Complaint Form, qui peut être obtenu en ligne à l’adresse suivante : <https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-OASCR%20P-Complaint-Form-0508-0002-508-11-28-17Fax2Mail.pdf>, auprès de n’importe quel bureau de l’USDA, en appelant le (866) 632-9992, ou en adressant une lettre à l’USDA. La lettre doit contenir le nom, l’adresse et le numéro de téléphone du plaignant, ainsi qu’une description écrite de l’action discriminatoire présumée, suffisamment détaillée pour informer le secrétaire adjoint aux droits civils (ASCR) de la nature et de la date d’une violation présumée des droits civils. Le formulaire ou la lettre AD-3027 dûment rempli doit être soumis à l’USDA par :

1. courrier à l’adresse :  
   U.S. Department of Agriculture  
   Office of the Assistant Secretary for Civil Rights  
   1400 Independence Avenue, SW  
   Washington, D.C. 20250-9410 ; ou par
2. télécopie :  
   (833) 256-1665 ou (202) 690-7442 ; ou par
3. e-mail à l’adresse :  
   [program.intake@usda.gov](http://mailto:program.intake@usda.gov/)

Cette institution assure l’égalité des chances.

# [Insert School/District Letterhead]

**Questions fréquemment posées**

1. Dois-je remplir un formulaire pour chaque enfant ? Non. Utilisez une seule demande de repas scolaires gratuits et à prix réduit pour tous les enfants de votre ménage. Nous ne pouvons pas approuver une demande incomplète, alors assurez-vous de remplir tous les champs requis. Retournez le formulaire rempli à : **[name, address, phone number].**
2. DOIS-JE REMPLIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE SI JE REÇOIS UNE LETTRE CETTE ANNÉE SCOLAIRE INDIQUANT QUE MES ENFANTS SONT DÉJÀ ÉLIGIBLES POUR LES REPAS GRATUITS ? Non, mais veuillez lire attentivement la lettre que vous avez reçue et suivre les instructions. Si des enfants de votre ménage ne figuraient pas dans votre notification d’éligibilité, contactez  **[name, address, phone number, e-mail]** immédiatement.
3. LA DEMANDE DE MON ENFANT A ÉTÉ APPROUVÉE L’ANNÉE DERNIÈRE. DOIS-JE REMPLIR UN NOUVEAU FORMULAIRE ? Oui. La demande de votre enfant n’est valable que pour le compte de l’année scolaire de l’approbation et pour les premiers jours de la présente année scolaire. Vous devez envoyer une nouvelle demande, sauf si l’école vous a fait savoir que votre enfant est éligible pour la nouvelle année scolaire.
4. Puis-je soumettre une demande si un membre de mon ménage n’est pas un citoyen américain ? Oui. Vous, vos enfants ou d’autres membres du ménage ne doivent pas forcément être des citoyens américains pour faire une demande de repas gratuits ou à prix réduit.
5. Qui a droit à des repas gratuits OU À PRIX RÉDUIT ? Cette année, tous les élèves de nos écoles auront droit à un petit-déjeuner et à un déjeuner gratuits à l’école. Mais seuls quelques élèves remplissent les conditions pour être « éligibles » aux repas gratuits. Cela inclut :
   * Tous les enfants des ménages bénéficiant des prestations des programmes **3SquaresVT (SNAP) ou Reach Up (TANF)**.
   * Les enfants placés en famille d’accueil qui sont sous la responsabilité légale d’une agence de placement familial ou d’un tribunal.
   * Les enfants participant au programme Head Start de leur école.
   * Les enfants qui sont reconnus comme étant des **sans-abris**, des **fugueurs** ou des **migrants**.

Vos enfants peuvent être considérés comme « éligibles » pour des repas gratuits ou à prix réduit si le revenu de votre ménage est compris dans les seuils définis par les directives fédérales d’éligibilité des revenus. Vos enfants peuvent bénéficier de repas gratuits ou à prix réduit si les revenus de votre ménage sont égaux ou inférieurs aux limites indiquées dans ce tableau.

| DIRECTIVES FÉDÉRALES D’ÉLIGIBILITÉ AUX REVENUS pour l’année scolaire 2022-2023 | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Taille du ménage** | **Annuel** | **Mensuel** | **Bi-mensuel** | **Toutes les deux semaines** | **Hebdomadaire** |
| 1 | 25 142 | 2 096 | 1 048 | 967 | 484 |
| 2 | 33 874 | 2 823 | 1 412 | 1 303 | 652 |
| 3 | 42 606 | 3 551 | 1 776 | 1 639 | 820 |
| 4 | 51 338 | 4 279 | 2 140 | 1 975 | 988 |
| 5 | 60 070 | 5 006 | 2 503 | 2 311 | 1 156 |
| 6 | 68 802 | 5 734 | 2 867 | 2 647 | 1 324 |
| 7 | 77 534 | 6 462 | 3 231 | 2 983 | 1 492 |
| 8 | 86 266 | 7 189 | 3 595 | 3 318 | 1 659 |
| Pour chaque membre supplémentaire du ménage, ajouter | 8 732 | 728 | 364 | 336 | 168 |

1. COMMENT SAVOIR SI MES ENFANTS SONT ÉLIGIBLES COMME ÉTANT sans-abris, MIGRANTS, OU FUGUEURS ? Les membres de votre ménage n’ont-ils pas d’adresse permanente ? Habitez-vous ensemble dans un abri, un hôtel ou un autre type de logement temporaire ? Votre famille déménage-t-elle sur une base saisonnière ? Y a-t-il des enfants vivant avec vous qui ont choisi de quitter leur famille ou leur ménage précédent ? Si vous pensez que les enfants de votre ménage répondent à ces descriptions et que vous n’avez pas été informé que vos enfants bénéficieront de repas gratuits, veuillez appeler ou envoyer un e-mail à **[school, homeless liaison or migrant coordinator].**
2. JE BÉNÉFICIE DU WIC. MES ENFANTS ONT-ILS DROIT À DES REPAS GRATUITS ? Les enfants des ménages participant au WIC peuvent avoir droit à des repas gratuits ou à prix réduit, mais il est tout de même nécessaire de faire une demande de repas. Veuillez envoyer une demande.
3. Les informations que je donne seront-elles vérifiées ? Nous pouvons vous contacter pour vous demander d’envoyer une preuve écrite du revenu du ménage que vous déclarez.
4. Si je ne suis pas éligible maintenant, puis-je soumettre une autre demande plus tard ? Oui, vous pouvez faire une demande à tout moment pendant l’année scolaire. Par exemple, les enfants dont un parent ou un tuteur se retrouve au chômage peuvent devenir éligibles aux repas gratuits et à prix réduit si le revenu du ménage passe en dessous du seuil de revenu défini. Si vos revenus baissent pendant l’année scolaire, veuillez soumettre une nouvelle demande. Vous n’avez pas besoin de soumettre une nouvelle demande si vos revenus augmentent.
5. Que se passe-t-il si je ne suis pas d’accord avec la décision de l’école relative à ma demande ? Vous devez vous adresser aux responsables de votre école. Vous pouvez également solliciter une audience en appelant ou en écrivant à : **[name, address, phone number, e-mail]**.
6. Que faire si mes revenus ne sont pas toujours réguliers ? Indiquez le montant que vous percevez en général. Par exemple, si vous gagnez d’ordinaire 1 000 $ par mois, mais que vous avez manqué de travail le mois dernier et n’avez perçu que 900 $, indiquez que vous avez gagné 1 000 $ par mois. Si vous faites habituellement des heures supplémentaires, précisez-le, mais il n’est pas nécessaire de le mentionner si vous n’en faites qu’occasionnellement. Si vous avez perdu votre emploi ou si vos heures de travail ou votre salaire ont été réduits, inscrivez votre revenu actuel.
7. QUE SE PASSE-T-IL SI CERTAINS MEMBRES DU MÉNAGE N’ONT AUCUN REVENU À DÉCLARER ? Il se peut que des membres du ménage ne perçoivent pas certains types de revenus que nous vous demandons de déclarer dans le formulaire de demande, ou qu’ils ne perçoivent pas de revenus du tout. Dans ce cas, inscrivez un « 0 » dans le champ correspondant. Cependant, si des champs de revenus sont laissés vides ou en blanc, ils seront également comptés comme des zéros. Faites attention lorsque vous laissez des champs de revenus vides, car nous supposerons que vous l’avez fait délibérément.
8. Nous sommes dans l’armée. Devons-nous déclarer nos revenus différemment ? Votre rémunération de base et vos primes en espèces doivent être déclarées comme des revenus. Si vous recevez des prestations en espèces pour le logement, la nourriture ou les vêtements en dehors de la base, ou si vous recevez des prestations supplémentaires de subsistance pour les familles, vous devez également les inclure dans vos revenus. Toutefois, si votre logement fait partie de l’initiative de privatisation des logements militaires, n’incluez pas votre prestation de logement dans le revenu. Toute indemnité de combat supplémentaire résultant d’un déploiement est également exclue du revenu.
9. QUE FAIRE S’IL N’Y A PAS ASSEZ D’ESPACE SUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES MEMBRES DE MA FAMILLE ? Dressez la liste des autres membres du ménage sur une feuille séparée et joignez-la à votre formulaire de demande. Contactez **[name, address, phone number, e-mail] pour recevoir un deuxième formulaire de demande.**
10. Ma famille a besoin d’une aide supplémentaire. Existe-t-il d’autres programmes auxquels nous pouvons postuler ? Il existe de nombreux programmes susceptibles de vous aider à subvenir aux besoins alimentaires de votre famille !
    * 3SquaresVT peut vous aider à acheter de la nourriture dans les épiceries, les marchés de producteurs et en ligne. Les prestations de 3SquaresVT sont déposées chaque mois sur une carte EBT, qui fonctionne comme une carte de débit. Pour savoir comment faire une demande de **3SquaresVT** ou d’autres prestations d’assistance, visitez <https://dcf.vermont.gov/mybenefits> ou appelez **1-800-479-6151. Vous pouvez également envoyer le message VFBSNAP au 85511.**
    * **Si vous êtes enceinte ou si vous êtes tuteur ou parent d’un enfant de moins de cinq ans, WIC peut vous aider en vous fournissant des aliments sains. Envoyez le message VTWIC au 85511 ou appelez le 1-800-464-4343.**
    * **Appelez le 2-1-1 pour en savoir plus sur les programmes qui peuvent vous aider. Le 2-1-1 peut également vous aider à vous procurer de la nourriture s’il vous en faut dans l’immédiat. Le centre d’appel 2-1-1 est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.**